



le 22 décembre 2016

Monsieur André CROCQ
Vice-président de Rennes Métropole
en charge du suivi du SCOT, du développement
durable et de l'animation territoriale,
4 avenue Henri Fréville
CS 93111
35031 RENNES CEDEX

Objet : notre rencontre du 22 décembre 2016

Monsieur le vice-président,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à l'action de notre association, et de l'attention que vous avez apportée lors de notre entretien du 22 décembre aux questions relatives à la protection des populations vis à vis des épandages de pesticides. Votre engagement personnel pour faire évoluer les mentalités nous a donné des raisons d'espérer une véritable collaboration entre notre association et Rennes Métropole.

Pour notre part, nous vous avons exprimé notre inquiétude sur plusieurs sujets :

- 1 - Le voisinage d'habitations et de champs traités aux pesticides va à l'avenir poser de plus en plus de problèmes de cohabitation pour des raisons de santé publique. Les maires ne peuvent continuer de l'ignorer. Nous avons bien noté que les questions relatives à la santé publique relèvent de la compétence des maires. Une médiation s'imposerait pourtant. Notre Collectif commence à intervenir commune par commune. Nous rechercherons le plus possible à nous rapprocher dans chaque commune des élus porteurs des préoccupations environnementales et de santé publique. Nous avons été sensibles au fait que, le cas échéant, vous proposez d'intervenir personnellement pour faciliter la prise de contact entre notre association et les maires ou élus concernés.
- 2 - Nous nous étonnons que l'on continue de construire des lotissements sans avoir anticipé ces difficultés. Nous pensons qu'il serait pertinent de mettre en place des espaces tampons exempts de traitements (ZNT = Zones non Traitées). Nous avons pris en compte votre souhait que notre association s'associe en amont aux travaux en vue de l'élaboration des Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI). Nous n'hésiterons pas à vous faire part de nos remarques et propositions d'acteurs de terrain pour que les préoccupations de santé publique et de protection des populations soient prises en compte de façon effective dans les projets d'aménagement urbain. Nous débattons prochainement au sein de notre association du principe de notre participation aux instances du conseil de développement de la Métropole.

Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest
Siège social : La Primelais 35830 BETTON

victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr

3 - Rennes Métropole et les communes sont propriétaires de foncier acquis en attente d'aménagement, loué à des agriculteurs. Vous nous avez indiqué que les communes étaient libres d'établir des baux ruraux avec des restrictions d'usage. Aussi souhaitons-nous que, au moins quand ces terrains bordent des habitations, Rennes Métropole et ces communes établissent des baux ruraux excluant l'utilisation de pesticides, afin de protéger la santé des riverains.

Nous tenons particulièrement à ce que les bonnes pratiques soient encouragées et que leur essaimage soit le plus possible facilité par les différentes instances et services de Rennes Métropole.

Nous serons attentifs aux réponses que vous nous fournirez en complément de notre entretien, notamment sur les procédures de concertation existantes. Nous reprendrons contact avec vous au sujet des formes de soutien que vous serez susceptible d'apporter à nos actions.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Collectif,
Le président,
Michel BESNARD